

Réunion du Quartier N° 3 (Belvédère, Pharmacie, Pigeonnier) du
02/11/2022

Compte Rendu

20 participants

Retour rapide COVID

Travaux majeurs effectués dans le village pendant la crise :

Etage de la Bergerie, Place et rue Victor Hugo, Coursive école, Parking et trottoirs Zola, Chemin Cimetière, Enfouissements réseaux Jean moulin, Rénovation rues Pasteur, Massenet et Rabelais, mise en service nouvelle STEP...

Tout ceci sans augmentation des Taxes locales et grâce à un excédent de fonctionnement dû à une bonne gestion des finances publiques.

Point sur la dernière réunion du 06/11/2019

Même si cela n'est pas très significatif d'y revenir 3 ans après, ils ont été faits. Il est préférable de repartir sur de nouvelles bases.

La parole est donnée aux riverains :

Une question portant sur l'installation d'un marché commerçant le dimanche est posée : Pierre-Jean pense en effet qu'on pourrait envisager dans un 1^{er} temps un marché mensuel pour compenser la perte de petits commerces. Il rappelle toutefois qu'un commerce local sédentaire ou ambulancier ne peut vivre que s'il est fréquenté par les habitants. C'est donc l'affaire de tous.

Concernant l'installation de distributeurs automatiques alimentaires (épicerie, légumes) Pierre-Jean indique que ce type de vente n'est pas adapté à la configuration de notre village, que nous sommes toujours sur le projet d'installation d'un boulanger.

Il est demandé plus d'informations sur les commerçants ambulants présents sur le village, et sur les dates de navette vers le marché de Pézenas le samedi. Une communication spécifique sera diffusée très bientôt.

Il est demandé si les arbres de la rue du moulin à vent peuvent être remplacés par des jardinières à fleurs. Trop de feuilles envahissent les jardins à l'automne.

Non, pour des questions environnementales les arbres vont rester en place. Pierre-Jean rappelle qu'ils sont taillés tous les ans par les avants monts.

On nous fait remarquer que des bacs à ordures sont étalés sur la chaussée. Nous allons contacter le SICTOM pour faire revoir le marquage des points de collecte et si nécessaire faire une communication au riverain.

Il est demandé si la municipalité n'envisage pas d'aménagements paysagés sur le terrain du square Miterrand qui n'est pas entretenu : c'est un terrain privé, viabilisé, et qui à l'heure actuelle n'est pas proposé à la vente. La mairie demande régulièrement au propriétaire d'en faire l'entretien.

Une question sur les difficultés avec internet ces dernières semaines : PJ indique que bien souvent le problème vient des sous-traitants peu consciencieux, malheureusement, la mairie ne peut résoudre ce type d'incidents relevant des opérateurs téléphoniques.

Sur les motos type cross, qui circulent faisant un bruit d'enfer et à toute vitesse dans le village, la gendarmerie présente, précise qu'elle suit ce dossier avec vigilance mais c'est difficile de les interpeller sur le fait étant donné les moyens mis en place.

Question : peut-on mettre un ralentisseur dans la descente du stade (au niveau de la barrière) pour éviter que les véhicules passent à toute vitesse sur cette zone. La demande est pertinente et cela sera fait.

Une question sur la dangerosité de la route Abeilhan/Pouzolles est posée. Pierre-Jean précise qu'il a formulé à deux reprises la demande d'élargissement auprès du vice-président à la voirie départementale qui ne semble pas inquiet selon une évaluation de trafic qui date de 2017.

Il nous est indiqué que le stop du bd Pasteur est tombé et du manque de traçage au sol. Cela a été déjà relevé et mis au planning du service technique. Elle intervient aussi concernant le petit parking de l'allée du pigeonier et notamment de la végétation qui monte tout en haut d'un pylône, qu'il faudrait rabattre.

La végétation trop importante à l'angle de la résidence Bellevue, mais aussi le WC de chantier qui est resté près de la maison de retraite sont très incommodants. Le propriétaire de la maison a déjà été mis en demeure de débroussailler, il va être relancé. Hérault Logement maître d'ouvrage des

travaux effectués à la résidence belle vue a été prévu pour ces sanitaires à faire enlever... à suivre.

On nous interroge sur l'écoulement de l'eau sur le chantier du parking du stade, mais également des grilles de pluvial vers l'allée des Jardins. Un pluvial doit exister, nous allons vérifier.

Informations Municipales.

Extinction Eclairage Public :

M. le Maire informe l'assemblée des préoccupations de l'équipe municipale devant la forte augmentation des prix de l'énergie. Il rappelle que depuis 8 ans de gros efforts ont été faits dans la gestion des finances publiques permettant de ne pas augmenter le taux des taxes locales tout en investissant régulièrement dans la rénovation et l'entretien du village. Pour continuer ainsi avec des augmentations prévues de près de 80% des coûts de l'énergie, même si la municipalité y était hostile, l'extinction de nuit de l'éclairage public est inévitable car il représente le plus gros poste de la consommation électrique du village. Hérault Energie et le Pays Haut Languedoc et Vignoble viendront expliquer à l'équipe municipale les tenants et aboutissants de ces mesures.

SICTOM :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles consignes de tri que le SICTOM va mettre en place au 01 janvier 2023. Celles-ci simplifieront grandement le tri pour tous. Une forte communication de la part du SICTOM relayée par la commune viendra progressivement vous informer.

Collecte du Bio-déchet (bac orange). La municipalité y était opposée. En effet devant la difficulté à gérer déjà 2 bacs (jaune et vert), un troisième est tout simplement impensable. Sauf qu'à compter, là aussi, du 01 Janvier 2023, ce tri sera obligatoire. En effet l'Etat va augmenter drastiquement la taxe sur les déchets enfouis (TGAP). Il est donc primordial de prélever de nos déchets ménagers tous ceux considérés comme organiques qui pourront être compostés et qui devraient représenter environ 30% du poids des déchets ultimes enfouis.

Plutôt qu'une mise en place de bacs individuels, M. le Maire a obtenu du SICTOM de passer aux alentours d'Avril 2023 en containers collectifs. Ainsi 9 bacs étanches disposés judicieusement dans le village permettront aux abeilhanais, sur la base du volontariat, de participer écologiquement au tri du BIO-déchet.

STATIONNEMENTS et JEAN MOULIN :

L'information est donnée à l'assemblée que la municipalité a obtenu l'assurance du Département que dans un avenir que nous souhaitons proche, le revêtement de l'avenue Jean Moulin soit refait. Il incombera juste à la commune de revoir l'agencement de cette avenue au trafic difficile. N'oublions pas que si le stationnement semble anarchique, il n'en reste pas moins qu'il en régule la vitesse. L'inconvénient c'est que les piétons n'y ont pas leur place.

L'enjeu pour la mairie sera de faire un aménagement qui prendra en compte tout cela en améliorant la sécurité de tous. Pour cela il faudra inévitablement déplacer le stationnement.

La Mairie s'attelle à en créer au plus proche de l'avenue. Ainsi, les abords du stade vont être aménagés en stationnements avec en plus l'agrandissement du parking existant en bas du stade. Des raccordements sont prévus pour accéder de l'avenue au stade. L'ancienne maison CARRION (mitoyenne avec le bureau de tabac) a été achetée. Après démolition courant 2023, un parking d'environ 12 places sera créé.

Projets à venir :

- réfection rue du moulin à vent.
- En 2023 nous allons voir s'élever le nouveau château d'eau qui fera environ 25 m de haut et qui sera situé entre le boulodrome et le cimetière, situé au nord et qui ne présentera aucune nuisance pour les habitations à proximité. Il répondra à tous les besoins de puissance et de fourniture du village. La canalisation principale qui passe sous le village va être détournée et refaite également. C'est un investissement de 3 MF financé par le syndicat mixte de la vallée de l'Hérault.
- Prochainement la commune adhèrera à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, ce sera l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP qui aurait un coût de 1087€/an pour la commune si elle y adhèrait. Mais là, ce sera gratuit. Nous reviendrons vers vous dès son lancement.
- Depuis le 7 novembre 2022 un City Stade est ouvert au public sur l'espace ZOLA en lieu et place d'un des cours de tennis, l'autre a été remis à neuf. Pour un coût de 47 k€ ht nous recevrons 14k€ de l'Etat et 14K€ du Département. Un reste à charge de 19k€ incombera à la commune.
- Le bâtiment patrimonial de la cantine (ancienne école) a un cruel besoin de rénovation. Les façades et la toiture sont à refaire impérativement. Nous profitons de l'occasion pour améliorer l'acoustique de la salle de la cantine. Le coût total est de 185K€. Nous recevons 40k€ du Département et rien de l'état pour l'instant. Le reste à charge de la commune est donc de 145K€ mais ces travaux sont indispensables. Nous escomptons tout de même recevoir de la Communauté de communes, au titre de la rénovation d'un équipement patrimonial 30k€. De Plus nous envisageons d'activer le fond de concours de 50K€ que nous alloue la CCAM que nous remercions vivement de cette initiative à l'attention de toutes les communes des Avant-Monts.
- Depuis 2019 Le Plan d'Occupation des Sols (POS) n'existe plus. Nous sommes actuellement régis par le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et notre nouveau PLU (Plan d'Occupation des Sols) est en cours de réalisation. Mais comme je le disais en réunion publique, une fois passé par les règles de l'Etat, de la Région, du Département, du SCOT et la Communauté de Communes, notre PLU n'est plus vraiment le nôtre... Cela aura tout de même l'avantage, après d'âpres discussions, d'accélérer la création d'un nouveau réservoir

d'eau potable dont nous espérons voir les travaux commencer en 2023. La seule autorisation que nous aurons sans doute c'est la création d'équipements publics à la sortie d'Abeilhan direction Servian.

- Les Jardins partagés derrière la cave coopérative sont prêts. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.
- Une permanence pour la Mutuelle Santé Communale aura lieu les 24 et 25 octobre 2022, sur rendez vous uniquement en vous inscrivant à la mairie.

Les conversations se sont prolongées autour d'un convivial pot dinatoire.